

LE CENTRE DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE LORRAINE

Dans le but de renforcer la cohésion nationale et de garantir l'insertion professionnelle des jeunes qui sont particulièrement touchés par le chômage, le service militaire volontaire (SMV), s'inspirant largement du service militaire adapté (SMA) développé depuis des décennies outre-mer, est une réponse fondée sur un dispositif d'insertion professionnelle destiné aux jeunes en grande précarité, en rupture avec leur milieu social ou familial et qui ont des difficultés à trouver un emploi. Trois centres sont créés en 2015 à Brétigny-sur-Orge, à la Rochelle et à Montigny-lès-Metz qui sera le centre pilote au niveau national pour la durée de l'expérimentation d'une durée de deux ans.

Mission : le SMV a pour but de faciliter l'insertion dans la vie active en métropole de jeunes adultes de 18 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi pour les rendre des citoyens actifs et responsables. **La mission du SMV sera donc de former dans un cadre militaire des jeunes français de 18 à 25 ans en situation de marginalisation sociale pour les insérer dans la vie active par la formation professionnelle.** Le SMV se veut une réponse globale à l'exclusion, au chômage, à la désocialisation et à l'illettrisme des jeunes français.

Cadre : fondé sur le volontariat, le SMV dépendra du ministère de la Défense et les recrues passeront un test d'aptitude physique avant de souscrire un contrat d'engagé volontaire des armées. Les centres du SMV recevront donc ces jeunes pour leur offrir des formations professionnelles liées aux besoins des bassins d'emplois locaux ou des secteurs en tension à l'échelle nationale.

Les volontaires seront, soit des volontaires stagiaires sans diplôme dont l'objectif est l'obtention du niveau 5, soit des volontaires techniciens recrutés avec un CAP ou BEP et chargés d'encadrer les volontaires stagiaires au niveau de la formation leur donnant ainsi une première expérience professionnelle.

Les particularités des deux statuts sont les suivantes :

Volontaires stagiaires :

Contrat de 6 mois minimum renouvelable par période de 2 à 6 mois, avec une durée maximale de 12 mois avec une solde nette de 313 €/mois.

Volontaires techniciens :

Contrat de 12 mois renouvelable 1 fois avec une solde nette de 676 €/mois et le premier grade de militaire du rang.

Conditions communes VS et VT

- être de nationalité française, être apte physiquement, avoir entre 18 ans et 25 ans à la date du recrutement, avoir sa résidence habituelle dans les départements métropolitains, avoir un casier judiciaire B2 vierge.

Effectif : au centre du service militaire volontaire de Montigny-lès-Metz, 100 stagiaires seront incorporés le 15 octobre 2015, puis 60 le 1^{er} février 2015 et plus de 350 au 1^{er} septembre 2016, soit un effectif s'élevant à 500 volontaires en rythme de croisière.

Encadrés par des militaires pendant les 6 à 12 mois de leur formation conduite en partenariat avec de grandes entreprises publiques ou privées, nourris et blanchis, les jeunes volontaires porteront l'uniforme et devront se plier aux règles de discipline de l'armée.

Formation : pendant la formation le volontaire élaborera son projet professionnel avec l'encadrement de militaires expérimentés en s'appuyant sur l'éducation au savoir-être (politesse, ponctualité, tenue, civisme...). Ainsi, le SMV propose sous statut de volontaire dans les armées et dans un cadre militaire

une formation humaine et comportementale, une remise à niveau scolaire, une formation professionnelle et citoyenne ainsi qu'une instruction aux premiers secours et le permis de conduire B. Cette formation sera sanctionnée par une attestation de compétences à l'emploi.

Les 4 piliers en matière de formation

Ces ancrages seront mis en œuvre au profit de ces jeunes en s'appuyant sur une formation comportementale transverse avec :

1. une formation militaire avec l'objectif l'obtention du permis B et de l'attestation à la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ;
2. une formation citoyenne : aide aux populations en cas de catastrophes naturelles et chantiers d'application au profit des projets municipaux vers la citoyenneté ; *
3. une formation générale : savoir lire, savoir écrire, savoir compter avec l'objectif de l'obtention du Certificat de Formation Générale ;
4. une formation professionnelle : dans les filières du bâtiment, de l'aménagement des espaces verts, de la restauration, de la mécanique productique en centres de formations externalisés (AFPA, GRETA, CCI, CMA, entreprises, etc.) avec des périodes d'application en entreprise et d'encadrement pour les volontaires techniciens (moniteur auto-école, soutien, administratif, commandement) avec une formation interne.

Conditions de vie : le régime du SMV relativement spartiate sera fondé sur la discipline avec cinq règles de vie fondamentales et transposables dans le milieu de l'entreprise que le volontaire devra s'approprier au plus tôt :

1. « Je suis ponctuel et en tenue ».
2. « Je suis poli et honnête ».
3. « Je respecte les règlements et les consignes de sécurité ».
4. « Je travaille avec et pour les autres ».
5. « Je respecte mon chef et lui rend compte ».

Rôle de l'encadrement et des formateurs

Après du jeune du SMV, une quarantaine de cadres auront pour but de :

1. lui transmettre le goût de l'effort par la pratique du sport, la valorisation du dépassement de soi, l'adhésion à la discipline militaire et le goût du travail bien fait ;
2. lui apprendre à vivre en collectivité par l'assimilation de règles de vie en collectivité et l'apprentissage du savoir donner ;
3. lui faire prendre confiance en lui par un commandement associant autorité et bienveillance, par son appartenance à une communauté, par une culture du collectif, par la construction d'un projet professionnel personnel et par la reconnaissance de petites et grandes réussites.

Le SMV s'appuiera sur un corps de formateurs experts dans leur domaine composé de cadres militaires d'active, de formateurs des entreprises et des centres de formation professionnels et renforcé par les jeunes du service civique pour les missions citoyennes et la lutte contre l'illettrisme.

Ainsi, le projet éducatif du SMV vise à former un citoyen responsable et actif, c'est-à-dire une personne dynamique et autonome ayant confiance en elle, capable de discerner avant de décider pour enfin agir. Pour cela, au-delà des compétences professionnelles indispensables en entreprise, c'est la savoir-être et le savoir donner qui offriront au volontaire du SMV l'envie...

En définitive, le SMV tirera sa légitimité de la plus-value qu'il apportera en matière d'éducation citoyenne et comportementale avec un accompagnement de proximité de tous les instants dans une dynamique positive vers la réussite.

Par où commencer ?

Le dossier de candidature est à retirer sur internet : site www.defense.gouv.fr